



POINT DE VUE ENVIRONNEMENT *Edition spéciale*

Juillet
2006

N° 28

Association agréée au titre de l'article L.141-1 du code de l'environnement

Une grande victoire pour les gabinienis : Les anciennes carrières sauvées de l'urbanisation

Gagny Environnement a obtenu, le 29 juin 2006, l'annulation par le tribunal administratif du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) et du permis de construire du centre commercial Intermarché (*Jugement sur le site <http://gagny-environnement.org>*).

Ce jugement montre le bien fondé des analyses de l'association qui, depuis 10 ans, se mobilise pour le développement durable, pour une croissance raisonnable préservant les espaces naturels pour les générations futures.

Il a fallu batailler dur!

Face au refus de toute concertation et aux illégalités du P.L.U. Gagny Environnement n'a pas eu d'autre choix que d'engager des recours en justice.

Avec ses 250 adhérents, l'association a réussi à contrecarrer les projets des promoteurs soutenus par la municipalité et elle dénonce :

- Le non-respect de la procédure d'enquête publique
- L'irrégularité des documents d'urbanisme
- L'illégalité du P.L.U.
- L'insuffisance des études préalables
- La gestion approximative des dossiers
- L'opacité des méthodes
- Le déboisement sans autorisation

Maintenant s'ouvrent des perspectives pour un **nouveau P.L.U.** élaboré dans une **réelle concertation.**

Rejoignez Gagny Environnement, force de proposition pour un urbanisme et un environnement de qualité.

Bulletin d'adhésion

Nom et prénom :

Adresse :

Ville : CP :

Téléphone et mail :

Demande mon adhésion à Gagny Environnement
et verse la cotisation de 20 € (dont 13,20 € déductibles des impôts)

Signature :

Bulletin de l'association
Gagny Environnement
agréée au titre de l'article L.141-1
du code de l'environnement
Directeur de la publication : Henri Druesne
Siège social :
18, Rue des Collines
93220 Gagny
Tél : 08 71 00 10 92
assoc@gagny-environnement.org
imprimé par l'association.

<http://gagny-environnement.org>